

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 août 2023

Le jeudi dix-sept août deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le onze août deux mil vingt-trois, par voie dématérialisée, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence du Maire, Alain MARTY.

Présents : Alain MARTY, Claire GIRY-LATERRIERE, Franck MERY, Coralie JUGE, Serge OULHEN, Nicole GALLOIS, Jean-Marie PANAZOL, Serge NAWROT, Frédéric DELRIEUX, Frédérique CONSTANCEAU, Sébastien DUREY, Pierre CABOS, Céline MARTY, Isabelle MAURY, Joëlle DUVERNEUIL.

Absents excusés : Henriette ROCHE (pouvoir à Nicole GALLOIS), Sophie DAL'PAN (pouvoir à Alain MARTY), Pierre-Yves DOYEN (pouvoir à Claire GIRY-LATERRIERE), Michel TOMAS (pouvoir à Joëlle DUVERNEUIL).

Le Maire annonce la mise en route de l'enregistreur, procède à l'appel des membres présents, donne les pouvoirs et constate que le quorum est atteint ; il ouvre la séance à 19h02.

Puis, il propose Claire GIRY-LATERRIERE comme secrétaire de séance.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Claire GIRY-LATERRIERE

DEMISSION DE LA PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE ET D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

Le Maire confirme la réception de deux lettres de démission au sein de l'équipe municipale, celle de Mme Annie BEYDON d'abord puis de Mme Marie BELOMBO.

Il salue leur dévouement et les remercie sincèrement pour le travail qu'elles ont accompli au sein de la commune.

PRESENTATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Deux nouveaux conseillers prennent place dans le Conseil municipal : M. Pierre-Yves DOYEN, absent excusé pour cette réunion et Mme Isabelle MAURY qui se présente aux membres de l'assemblée.

POINTS DELIBERANTS

1- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS APRES LA DEMISSION DE LA PREMIERE ADJOINTE

Le Maire indique qu'après la démission de la première adjointe, Marie BELOMBO, il convient de décider si le nombre d'adjoints est diminué pour le fixer à quatre ou maintenu à cinq.

Mise au vote : adoption à l'unanimité du maintien à cinq adjoints au Maire.

2- DETERMINATION DU RANG DES ADJOINTS APRES LA DEMISSION DE LA PREMIERE ADJOINTE

Puisque le nombre d'adjoints est maintenu à cinq, il convient d'établir le rang du nouvel adjoint. Le Conseil municipal peut décider de placer ce dernier sur le même rang que celui de l'élue démissionnaire ou lui donner le dernier rang.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin uninominal, secret, à la majorité absolue.

Il est proposé au Conseil municipal que l'adjoint prenne rang après les autres adjoints.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

3- ELECTION DU NOUVEL ADJOINT :

Le Maire indique qu'il convient de passer au vote pour l'élection du nouvel adjoint (qui ne peut être qu'une femme pour le respect de la parité) et constitue le bureau de vote :

Alain MARTY, Président

Coralie JUGE, Secrétaire

Nicole GALLOIS, assesseur 1

Pierre CABOS, assesseur 2

Il fait ensuite appel aux candidatures : Mmes Joëlle DUVERNEUIL et Sophie DAL'PAN sont candidates.

Après que chaque membre ait voté et après dépouillement, le Maire annonce le résultat :

- Joëlle DUVERNEUIL : 2 voix

- Sophie DAL'PAN : 16 voix

et proclame que Mme Sophie DAL'PAN est installée dans le poste de 5^{ème} adjointe.

Le Maire présente le tableau de composition du nouveau Conseil municipal :

Fonction	Qualité (M/ Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	MARTY Alain	09/01/1959	15/03/2020	672
Premier adjoint	Mme	GIRY-LATERRIERE Claire	04/03/1953	15/03/2020	672
Deuxième adjoint	M.	MERY Franck	16/05/1969	15/03/2020	672
Troisième adjoint	Mme	JUGE Coralie	17/04/1976	15/03/2020	672
Quatrième adjoint	M.	OULHEN Serge	30/04/1960	15/03/2020	672
Cinquième Adjoint	Mme	DAL'PAN Sophie	12/09/1970	15/03/2020	672
Conseillère municipale déléguée	Mme	GALLOIS Nicole	18/02/1952	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	PANAZOL Jean-Marie	16/04/1958	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	NAWROT Serge	22/09/1963	15/03/2020	672
Conseillère municipale	Mme	ROCHE Henriette	10/08/1965	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	DELRIEUX Frédéric	19/04/1968	15/03/2020	672
Conseillère municipale	Mme	CONSTANCEAU Frédérique	19/01/1973	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	DUREY Sébastien	08/08/1973	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	CABOS Pierre	06/09/1981	15/03/2020	672
Conseillère municipale	Mme	MARTY Céline	08/07/1980	15/03/2020	672

Conseiller municipal	M.	DOYEN Pierre-Yves	12/03/1984	15/03/2020	672
Conseillère municipale	Mme	MAURY Isabelle	05/11/1960	15/03/2020	672
Conseiller municipal	M.	TOMAS Michel	03/12/1963	15/03/2020	177
Conseillère municipale	Mme	DUVERNEUIL Joëlle	15/04/1956	15/03/2020	126

4- REMPLACEMENTS DANS LES POSTES VACANTS AU SEIN :

a) Des commissions communales Finances – ressources humaines – scolaire – culture/communication/marché

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer les deux élus démissionnaires au sein de différentes commissions et propose de voter à main levée plutôt qu'à bulletin secret.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Ce dernier présente les candidatures pour les postes dans les commissions dont Marie BELOMBO et Annie BEYDON faisaient partie :

COMMISSION FINANCES

1 seule candidature : Mme Céline MARTY

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

1^{ère} liste

Mme Henriette ROCHE

Mme Isabelle MAURY

2^{ème} liste (incomplète)

Mme Joëlle DUVERNEUIL

Vote à main levée : 1^{ère} liste élue à la majorité

COMMISSION SCOLAIRE, JEUNESSE

1 seule candidature : M. Pierre-Yves DOYEN

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, MARCHÉ...

1 liste candidate

Mme Céline MARTY

M. Pierre-Yves DOYEN

Mme Isabelle MAURY

Les candidats élus sont immédiatement installés dans leur poste ; voici la nouvelle composition des commissions concernées :

COMMISSION FINANCES

Mme Claire GIRY-LATERRIERE

M. Jean-Marie PANAZOL

Mme Henriette ROCHE

Mme Céline MARTY

M. Michel TOMAS

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Mme Claire GIRY-LATERRIERE

Mme Coralie JUGE

Mme Henriette ROCHE

Mme Isabelle MAURY

M. Michel TOMAS

COMMISSION SCOLAIRE, JEUNESSE

Mme Coralie JUGE

M. Frédéric DELRIEUX

Mme Frédérique CONSTANCEAU

M. Sébastien DUREY

M. Pierre-Yves DOYEN

Mme Joëlle DUVERNEUIL

COMMISSION CULTURE, COMMUNICATION, MARCHÉ...

Mme Sophie DAL'PAN

Mme Nicole GALLOIS

M. Jean-Marie PANAZOL

M. Frédéric DELRIEUX

Mme Frédérique CONSTANCEAU

M. Sébastien DUREY

Mme Céline MARTY

M. Pierre-Yves DOYEN

Mme Isabelle MAURY

étant précisé que la commission culture, communication, marché.... est renforcée en raison des besoins humains importants pour en assurer au mieux les diverses missions.

5- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire explique ensuite le mode de calcul des indemnités des fonctions des élus : le montant annuel maximum autorisé pour le Maire et 5 adjoints est de

	73 840.56 €
dont	25 299.96 € pour le Maire
et	48 540.60 € pour les 5 adjoints (9 708.12 €/poste)

Il est proposé de ne prendre que 85 % des montants annuels autorisés :

soit	62 764.48 €
dont	21 504.972 € pour le Maire
et	41 259.51 € pour les 5 adjoints (8 251.902 €/poste)

afin de disposer de 11 076,08 € (73 840,56 € - 62 764,48 €) pour les conseillers délégués.

Nicole GALLOIS est déjà conseillère municipale déléguée avec une rémunération brute mensuelle de 245.15 €. 3 autres conseillers délégués indemnisés pourraient être nommés par le Maire et pourrait percevoir chacun 225,95 € bruts/mois, dans le respect de l'enveloppe disponible.

Ces indemnités seraient versées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice de référence servant au calcul des indemnités des fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués.

Mise au vote : adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé, le Maire rappelle que les élus sont de passage pour faire de leur mieux pour le bien de la commune et, malgré les aléas de la vie municipale, décès, démissions... il faut continuer...

Il ajoute que le Conseil d'administration du CCAS devra se réunir pour procéder aux remplacements de Mmes BELOMBO et BEYDON, sachant que Mme BEYDON souhaite continuer bénévolement ses actions auprès de nos anciens.

Personne n'ayant plus de question, le Maire déclare la séance levée à 19h40.